



COMMUNE DE LINGUIZZETTA

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



Nous avons le plaisir et la chance de vivre dans un cadre naturel préservé, mais cette richesse ne peut nous faire oublier que les dangers liés au changement climatique sont de plus en plus nombreux de plus en plus rapprochés de plus en plus dangereux ; le traumatisme récent vécu par nos amis et voisins de Chiatra et Canale di Verde est là pour nous le rappeler.

La sécurité des habitants de Linguizzetta est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

Inondations, coulées d'eaux boueuses, transports de matières dangereuses, tempêtes, chutes de neige et canicule, pluies diluviennes sont autant d'événements exceptionnels qui peuvent s'avérer graves et nuisibles à la sécurité et à la salubrité publiques.

Ces risques majeurs que notre commune peut subir à tout moment, nous les connaissons, pour certains d'entre eux nous avons déjà dû les affronter; aussi nous devons tout faire pour les minimiser et même si nous ne pouvons les maîtriser en totalité, nous devons les prévenir et préparer la population à cette éventualité.

L'article L 125-2 du Code de l'Environnement stipule que : « Le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ».

C'est dans un souci d'information et de prévention que nous avons élaboré le présent Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) qui recense les risques majeurs encourus par notre commune, tout en informant sur les mesures de prévention, de protection et d'alerte.

Le DICRIM est désormais à votre disposition en Mairie où vous pourrez le consulter ainsi que sur notre site internet www.linguizzetta.fr

En complément de ce travail d'information, la Commune a aussi élaboré son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif de prévoir, au plan communal, l'organisation des secours et la gestion de crise en cas d'évènement important pouvant toucher la population.

En effet à tout moment, chacun d'entre nous peut être concerné par ces catastrophes. Il est de ma responsabilité d'apporter une large information sur les dangers qui peuvent arriver de manière à permettre à tous d'adopter en cas de survenance les bons comportements et les réflexes qui sauvent; c'est là également l'objectif que nous nous sommes fixés en établissant l'ensemble de ces documents officiels.

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou technologique dont les effets peuvent mettre en jeu la vie d'un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

Le risque majeur est caractérisé par:

- Une faible fréquence (on finit par oublier).
- Une forte gravité (nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes).

L'existence d'un risque majeur est liée:

- À la présence d'un événement (aléa), qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou technologique,
- À l'existence d'enjeux, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens.
- À l'impact sur ces personnes et ces biens provoqué par l'aléa : la vulnérabilité.

LES RISQUES NATURELS :

Il s'agit des inondations, des feux de forêt, des phénomènes météorologiques (vents violents, canicule, grand froid) des glissements de terrain et risques submersion marine.



LES RISQUES TECHNOLOGIQUES :

Il s'agit de barrage hydraulique, du transport de matières dangereuses et des risques industriels et nucléaires.





Les inondations et crues torrentielle

Une inondation est une montée des eaux plus ou moins rapide dans une zone habituellement hors d'eau.

On distingue : l'inondation de plaine, l'inondation torrentielle et l'inondation par ruissellement urbain.

Que faire en cas d'inondation ?

AVANT :

- Connaître les dispositifs de surveillance et d'alerte s'il en existe ;
- S'informer des consignes de sécurité ;
- Disposer d'un poste de radio à piles, téléphone portable ...
- Prévoir les gestes essentiels :
 - Mettre au sec les meubles, objets, matières et produits ;
 - Obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux, évents ;
 - Amarrer les cuves, etc ;
 - Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires ;
 - Rassembler papiers, argent, médicaments, ... pour une éventuelle évacuation) ;

PENDANT :

- S'informer de la montée des eaux et du niveau de vigilance (consulter <http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr>)
- Dès l'alerte :
 - Couper les alimentations en électricité et en gaz ;
 - Aller sur les points hauts préalablement repérés (étages des maisons, collines) ;
 - N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités (mairie, préfecture, pompiers) ou si vous y êtes forcés ;
 - Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture) : lors des inondations du Sud-Est des dix dernières années, plus du tiers des victimes étaient des automobilistes surpris par la crue.

APRES :

- Ventiler les pièces (préférable au chauffage) ;
- Désinfecter à l'eau de javel ;
- Ne rétablir le courant électrique qu'après un contrôle de l'installation ;
- Chauffer dès que possible ;



Feu de forêt

Les incendies de forêts constituent un risque naturel ou assimilé dont la puissance dépend étroitement des conditions météorologiques

De nombreux facteurs font de la Corse un milieu favorable aux incendies :

- *relief accidenté*
- *Sous exploitation agricole du territoire*
- *Présence de végétation combustible sur 80 % du territoire*

S'ajoutent d'autres facteurs qui complexifient les conditions d'intervention :

- *Une urbanisation diffuse*
- *Des difficultés relatives à l'application du débroussaillage obligatoire*
- *Des dessertes routières ne permettant pas aux services de secours d'intervenir en toute sécurité*

Ces facteurs font de la Corse la seule région où la totalité des communes est concernée par le risque d'incendie.

Que faire en cas de feu de forêt ?

AVANT :

- Repérer les chemins d'évacuation et les abris.
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels).
- Débroussailler (voir site internet Linguizzetta.fr pour la réglementation)

PENDANT :

Si l'on est témoin d'un départ de feu:

- Informer les pompiers (18) le plus vite et le plus précisément possible.
- Si possible, attaquer le feu.
- Fermer les volets, les portes et les fenêtres.
- Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (un bâtiment solide et bien protégé est le meilleur des abris).
- Respirer à travers un linge humide.

Votre habitation est exposée au feu:

- ouvrir le portail du terrain pour faciliter l'accès des pompiers.
- Arroser le bâtiment tant que le feu n'est pas là, puis rentrer les tuyaux d'arrosage
- Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur, les éloigner du bâtiment si possible.

APRES :

- Éteindre les feux résiduels



Phénomènes

météorologiques

Que faire en cas de :

CANICULE

AVANT

Dès que l'alerte est émise, limitez les exercices physiques.
Privilégiez les endroits ombragés.
Rafraîchissez-vous souvent et buvez de l'eau même sans soif

PENDANT

Évitez de sortir aux heures les plus chaudes (10h – 18h).
Faites des courants d'air aux heures les moins chaudes.
Prenez des nouvelles de vos voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés.
En cas de sensation de crampe, de faiblesse ou de fièvre contactez le 15

VENT VIOLENT

AVANT

Dès que l'alerte est émise, rangez tous les objets susceptibles de s'envoler.
Annulez-les sorties en mer, en montagne ou en forêt.
Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.
Informez-vous des messages météo par les médias.

PENDANT

Évitez les déplacements : restez chez vous et fermez portes et fenêtres.
Mettez-vous à l'écoute de la radio locale et suivez les consignes données.
Soyez vigilants face aux chutes d'arbres ou d'objets divers.
N'intervenez pas sur les toitures ne touchez pas les fils électriques tombés au sol.

NEIGE, VERGLAS, GRAND FROID

AVANT

Protégez vos canalisations d'eau contre le gel.
Écoutez la radio locale.
Soyez prudents et vigilants si vous devez vous déplacer.
Renseignez-vous sur les conditions de circulation.

PENDANT

Portez la plus grande attention à l'habillement des personnes dépendantes.
Évitez de sortir les nourrissons.
Si vous êtes en présence d'une personne en difficulté (sans-abri) contactez le 115.
En cas de déplacement signalez votre départ et votre destination à vos proches.
Respectez les déviations et les consignes de circulation.
Facilitez le passage des engins de dégagement des routes.
Dégagez les trottoirs devant votre propriété ou votre logement.



Vagues

submersion

Le littoral communal est fortement exposé par des phénomènes dangereux comme les tempêtes marines, le phénomène d'érosion et la submersion marine.

Evitez de circuler en bord de mer à pied ou en voiture. Si nécessaire, circulez avec précaution en limitant votre vitesse et ne vous engagez pas sur les routes exposées à la houle ou déjà inondées.

Habitants du bord de mer :

Fermez les portes, fenêtres et volets en front de mer.

Protégez vos biens susceptibles d'être inondés ou emportés.

Prévoyez des vivres et du matériel de secours.

Surveillez la montée des eaux et tenez-vous informé auprès des autorités.

Plaisanciers :

Ne prenez pas la mer.

Ne pratiquez pas de sport nautique.

Avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord.

Ne laissez rien à bord qui pourrait provoquer un sur accident.

Professionnels de la mer :

Evitez de prendre la mer.

Soyez prudent, si vous devez sortir.

A bord, portez vos équipements de sécurité (gilets,..).

Baigneurs, plongeurs, pêcheurs ou promeneurs :

Ne vous mettez pas à l'eau, ne vous baignez pas.

Ne pratiquez pas d'activité nautique de loisirs.

Soyez particulièrement vigilant, ne vous approchez pas du bord de l'eau même d'un point surélevé (plage, falaise).

Eloignez-vous des ouvrages exposés aux vagues (jetées portuaires, épis, fronts de mer)



Mouvement de terrain

La région présente un relief et une géologie qui l'expose au risque de mouvement de terrain surtout lors de phénomènes pluvieux importants.

Les différents types de mouvements de terrain

Les mouvements lents :

Les tassements, affaissements

Les glissements de terrain le long d'une pente, solifluxions, fluages

Le retrait-gonflement des argiles

Les mouvements rapides

Les effondrements de cavités souterraines naturelles ou artificielles (carrières, mines et ouvrages souterrains).

Les chutes de pierres ou de blocs , les éboulements rocheux

Les coulées boueuses

L'érosion littorale

AVANT

- Informez-vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde.
- Vérifiez l'état de vos murs et de vos talus ou remblais.
- Vérifiez les aménagements destinés à l'écoulement et éventuellement la collecte des eaux pluviales sur votre terrain.

PENDANT

EN CAS D'ÉBOULEMENT

Fuyez latéralement.

Gagnez un terrain en hauteur hors de la zone à risque.

N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

Si vous êtes à l'intérieur d'un bâtiment, abritez-vous sous un meuble solide éloigné des fenêtres.

CAS D'EFFONDREMENT DU SOL

Dès les premiers signes, évacuez les bâtiments et éloignez-vous de la zone dangereuse.
Ne prenez pas l'ascenseur.
Rejoignez un endroit sûr.

APRÈS

Informez les autorités.
Coupez l'eau, le gaz et l'électricité si possible et si les dispositifs de coupures sont hors de la zone à risque.
Ne retournez pas dans le bâtiment avant l'accord des autorités.
Après accord des autorités, évaluez les dégâts et les dangers.
En cas de sinistre, contactez votre assurance dans les plus brefs délais.



Transport des matières dangereuses

Le risque de transport de matières dangereuse, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières, essentiellement par voie routière pour le département. Le TMD ne concerne pas que les produits hautement toxiques, explosifs ou polluants. Tous les produits dont nous avons régulièrement besoin, comme les carburants, le gaz ou les engrais, peuvent, en cas d'évènement, présenter des risques pour la population ou l'environnement.

Les principaux dangers liés aux TMD sont :

L'explosion qui peut être occasionnée par un choc avec production d'étincelles, l'échauffement d'une cuve de produit volatil ou comprimé, par le mélange de plusieurs produits.

L'incendie qui peut être causé par l'échauffement anormal d'un organe du véhicule, un choc contre un obstacle (avec production d'étincelles), l'inflammation accidentelle d'une fuite, une explosion au voisinage immédiat du véhicule, voire un sabotage. 60% des accidents de TMD concernent des liquides inflammables.

Le nuage toxique qui peut provenir d'une fuite de produit toxique en phase gazeuse ou résulter d'une combustion. En se propageant dans l'air, l'eau et/ou le sol, les matières dangereuses peuvent être toxiques par inhalation, par ingestion directe ou indirecte, par la consommation de produits intoxiqués, par contact. Ces effets peuvent être ressentis jusqu'à plusieurs kilomètres du lieu du sinistre.

Ces différentes manifestations peuvent être associées.

La commune est concernée par la traversée du territoire par la Route Territoriale 10

VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT

- Avant toutes choses assurez-vous que les actions que vous mènerez seront sans danger pour vous-même et pour les autres.
- Protégez les lieux du sinistre d'un sur-accident éventuel par une signalisation adaptée.
- Donnez l'alerte en appelant le 18 ou le 112 (pompiers). Dans votre message d'alerte, précisez le lieu exact de l'accident, le moyen de transport impliqué, la présence ou non de victime, de panneaux orange et la nature du sinistre.





VOUS ÊTES SUR LE LIEU DE L'ACCIDENT

- Quittez la zone de l'accident.
- Rejoignez le bâtiment le plus proche.
- Fermez les portes et les fenêtres.
- Arrêtez les ventilations.
- Ne fumez pas et ne créez aucune flamme ou étincelle.
- Éloignez-vous des portes et fenêtres.
- En cas de picotement ou d'odeur forte, respirez à travers un linge mouillé.
- Ne téléphonez pas (sauf en cas d'urgence) afin de libérer les lignes pour les secours.
- Écoutez la radio locale et respectez les consignes de sécurité.
- Attendez la fin de l'alerte pour sortir.
- Une fois le danger écarté, aérez les locaux.

VIGILANCE MÉTÉO

La vigilance météo mise en place par Météo France permet d'être alerté et de prendre les mesures préventives pour éviter d'être exposé à un phénomène météorologique dangereux.

Signification des couleurs sur la carte de vigilance

-  Une vigilance absolue s'impose, des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus.
-  Soyez très vigilant, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus.
-  Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique.
-  Pas de vigilance particulière.

Consultez la carte de vigilance météorologique sur Internet :

WWW.METEOFRACTE.COM

Ou bien sur

www.haute-corse.gouv.fr/vigilance-meteo

NUMERO UTILES

NUMÉROS D'URGENCE

18 pompiers
17 gendarmeries nationales
15 Samu
112 appel d'urgence européen

SERVICES COMMUNAUX

Mairie annexe 04 95 38 90 10
Mairie village 04 95 38 84 87
Ecole de Bravone 04 95 38 87 95

CONTACTS UTILES

Météo France
0 899 71 02 20
EDF
09 72 67 50 20
Kyrnolia
09 69 39 00 48
Préfecture de Corte
04 95 34 52 40

SUR INTERNET

Mairie de Linguizzetta
www.linguizzetta.fr

Facebook
Linguizzetta in Oriente

Metéo France
www.meteofrance.com